



ARRÊTÉ N° 07/2021/MNC

Modifiant la composition du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de la Réunion

LE MINISTRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 752-9 et D. 231-1 à D. 231-4 ;
- Vu l'arrêté ministériel n° 2018-05/MNC modifié, en date du 2 février 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de la Réunion ;
- Vu l'arrêté du 1er septembre 2021 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) ;
- Vu la démission de Monsieur Harold CAZAL renseignée sur le Système de Désignation des Administrateurs et Conseillers (SDAC).

A R R E T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 2 février 2018 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de la Réunion est modifié comme suit :

Est nommé membre du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de la Réunion

En tant que Représentants des employeurs

*Sur désignation de la CPME
Confédération des Petites et Moyennes Entreprises*

Suppléant

- Au lieu de : M. Harold CAZAL, lire : Siègne vacant.

Article 2

La cheffe d'antenne de Saint-Denis de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint Denis, le 10 décembre 2021

La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation,
La cheffe d'antenne de Saint-Denis
Mission Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale,

Valérie SCELO